



Nouvelle version des fichiers valideurs

1 Amendement n° 154

Dans le cadre de l'*Amendement n° 154*, les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec ont convenu de nouvelles dispositions. Les dates d'entrée en vigueur varient selon les changements. La facturation sera permise à partir du **1^{er} janvier 2017**.

- Création d'une nature de service pour les modes de rémunération à honoraires fixes et à tarif horaire
 - 268 Services de pédiatrie sociale en communauté (CLSC)
 - 269 EP Groupe de médecine de famille désigné réseau
- Modification à la rémunération mixte afin de permettre la facturation de l'aide médicale à mourir dans certains secteurs de pratique admissibles à la rémunération mixte (Annexe XXIII)

2 Modification 78

Dans le cadre de la Modification 78, les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux et la Fédération des médecins spécialistes du Québec ont convenu de nouvelles dispositions. Ces changements sont rétroactifs au **1^{er} mars 2016**. La facturation sera permise à partir du **1^{er} janvier 2017**.

- Création d'une nouvelle liste ACTE en rémunération mixte pour la spécialité chirurgie vasculaire

3 Autres changements

Création de deux nouveaux messages de prévalidation pour les rapports d'erreurs.

- **421** Date de l'acte égale ou supérieure au 1^{er} janvier 2017
- **422** Date de la visite égale ou supérieure au 1^{er} janvier 2017

Pour de plus amples détails, nous vous invitons à consulter les projets d'infolettre 6-202, 6-205 et 6-174 ci-joints. Ces projets vous sont transmis afin de vous aider à mettre à jour vos applications. **Vous ne devez pas les divulguer à votre clientèle.** Les renseignements contenus dans ces documents préparatoires sont strictement confidentiels et la Régie se chargera de transmettre les infolettres officielles aux clientèles concernées lorsque tous les éléments seront approuvés.

La nouvelle version des fichiers valideurs est présentement disponible sur le site Web de la Régie. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec nous par courriel à TIP-I@ramq.gouv.qc.ca.